



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20230228-DEL-2023-02-07-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023

En exercice : 29
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 21 février 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 février 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 février 2023

Délibération n° DEL.2023-02-07

Partenariat avec le SAMU du Cher

Le 28 février 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à LEUILLER Patricia. CLOSTRE Jacques à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à DESROCHES Gilles. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MIGNON Brigitte à BAUDOUIN Marie-Christine.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Gilles DESROCHES

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du SAMU DU CHER concernant leur demande de partenariat dans le cadre de l'établissement d'une revue d'informations « SAMU Magazine » à destination des instances et pouvoirs locaux,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « développement économique, finances, politique contractuelle, personnels, communication » du 16 février 2023,

Considérant que ce partenariat permet à la Ville de soutenir le SAMU et de mettre à l'honneur l'ensemble des missions, des actions qui sont réalisées, de son fonctionnement, de ses services et de son personnel agissant sans relâche pour intervenir auprès de la population et notamment celle de notre commune,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

- **APPROUVE** le partenariat avec le SAMU du Cher pour un montant de 1 300 Euros HT ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce partenariat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 02 mars 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>